





Direction des affaires juridiques et de la commande publique Assurances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors DÉCISION MUNICIPALE

N°DM2023_052

OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE SINISTRE - REMORQUAGE VÉHICULE COMMUNAL EX-704-ZQ SUITE ACCIDENT DU 27 OCTOBRE 2022

Le maire de Givors.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 12 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs à monsieur le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat, d'accepter les indemnités de sinistre,

Vu l'arrêté en date du 21 janvier 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Nabiha Laouadi, 5ème adjointe,

Considérant que le 27 octobre 2022, suite à un accident de la circulation avec un autre véhicule, le véhicule communal immatriculé EX-704-ZQ a été fortement endommagé et n'était plus en capacité de circuler,

Considérant qu'un remorquage a dû être effectué pour transporter le véhicule depuis le garage municipal au garage effectuant les travaux de réparations,

Considérant que le sinistre a été déclaré le 27 octobre 2022,

Considérant que les frais de remorquage s'élèvent à 175 € TTC,

Considérant que la proposition d'indemnisation pour les frais de remorquage s'élève à 175 € TTC ,

DÉCIDE

Article 1: D'accepter l'indemnité proposée par la compagnie Groupama Rhône-Alpes-Auvergne pour un montant de 175 € TTC.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

Article 3 : Le directeur général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article dernier: La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sise 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site https://citoyens.telerecours.fr/, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023 ID : 069-216900910-20230523-DM2023_052-AU

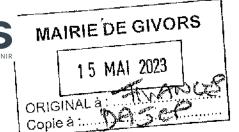
préalablement déposé.

Le mardi 23 mai 2023,

Nabiha LAOUADI, 5ème adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'habitat et au droit

Envoyé en Préfecture le :	
Affiché ou notifié le :	





Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Recu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID: 069-216900910-20230523-DM2023_052-AU

Le 10.05.2023

Pour tous renseignements, contactez : MADAME ABDELLAOUI AMANI 50 RUE DE SAINT-CYR

69009 LYON

TEL: 09 74 50 33 26 POSTE:

N'oubliez pas de rappeler ces references : Vos références IMMAT: EX-704-ZO

COMMUNE DE GIVORS HOTEL DE VILLE

PLACE CAMILLE VALLIN

69701 GIVORS CEDEX

Le décompte de votre règlement est le suivant :

REGLEMENT SELON FACTURE T.T.C.

175,00

VEUILLEZ RECEVOIR VOTRE INDEMNITE SUITE AU REMBOURSEMENT DE LA FACTURE DE REMORQUAGE DU 15.12.2022

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 779 838 366 RCS Lyon Emetteur des Certificats Mutualistes

Régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR, 4 Pt de Budapest CS 92459 75436 Parts Cedex 09

Nous vous souhaitons bonne réception du chèque de :

175,00

€

175.00

LYON

____10.05.2023___

GROUPAMA

AUVERGNE

BNP PARIBAS

Payez contre ce chêque non endossable soul ou profit d'un établissement bencoire ou assimilé

RHONE-ALPES

Payez contre ce chèque.

- *CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS

a *COMMUNE DE GIVORS*

Payable en France ELYSEE HAUSSMANN

ENTREPRISES 0-12 rue Sainte Cécile

75450 PARIS CEDEX 09 Guichet N° 00819

Campte 00016405425

GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE COMPTABILITÉ SIGMA CHO SINISTRES 50, rue de Saint-Cyr 69009 LYON

01 55 23 70 06

Ville de Givors

CHÈQUE N° 0311928



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID: 069-216900910-20230523-DM2023_052-AU

FACTURE N°

SL221203621

Date Facture

22/12/2022

N° de dossier

19122022

HOTEL DE VILLE DE GIVORS

Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

France

Mission N°	19122022	Date intervention Lundi 19/12/2022		Code Compta	ble 00006
Heure d'appel 15/12/2022 11:31	Heure sur pla: 19/12/2022 13:		Marque/Modèle Kangoo (Renauli)	Immat. EX-704-ZQ	Km Compleur

Forfait Remorquage Véhicule	1	٥	145,83 €	0%	0 %	20	145,83 €

Type d'intervention: Remorquage

Prise en charge:

1 Rue Auguste Delaune 69700 Givors

Lieu de dépose:

Axiái Garage Ducret - Partie Carrosserie 38 Avenue

Jacques Chirac 69520 Grigny

Devenir du véhicule:

Information

Accord OK

compiémentaire:

Réception mission: Appel Téléphonique

Service Technique Municipale de Givors

#75 Dépanneur:

Diagnostic:

Accident / Accident de la route

Propriétaire du

véhicule:

Origine de

STM MAZZOCCO

V.I.N:

l'appel:

FOURRIERE GIVORS - HOTEL DE

VILLE DE GIVORS

Conformément à la loi nº92-1442, un intérét de retard égal à 1.5% par mois sera appliqué en cas de non paiernent dans les délais indiqués ci-dessus. Le transfert de propriété à l'acheteur se trouve suspendu jusqu'à palement intégral du prix et ce en application des articles 59 et 65 de la loi 13.07.93.

A compter du 01 Janvier 2013, conformément aux articles 441-5c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour la débiteur de payer une tridemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement.

Mode palement : Virement Échéance au 21/01/2023

Total soumis à TVA 20.0 % Total TVA 20.0 % Total TTC

145,53 € 29,17 175,00 €

NET A PAYER

175,00 €

IBAN: FR7616807004008116722921746 - BIC: CCBPFRPPGRE SIRET: 49837976700011 - RCS LYON (69) - N° da TVA: FR34496379767 S.A.S au capital de 500175 euros. Code APE: 4520A